

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**08 Septembre 2015**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	8	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Claude BERNARD	9	Jean-Claude GUEZENNEC
3	Françoise COUTAND	10	Daniel BEAUDOUX
4	Dominique TIERCELIN	11	Frédérique PERBOST
5	Béatrice GALLET	12	Céline BESNARD
6	Michel FISSEAU	13	Sandrine FIAN
7	Sophie LEBOSSE	14	Sophie GRINEISER

Absents : Éric HAMEAU, Thierry NICOLAS, Gaëtan LEGAC.

Absent excusé : Jean-Luc LECOMTE ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER.

*Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR :

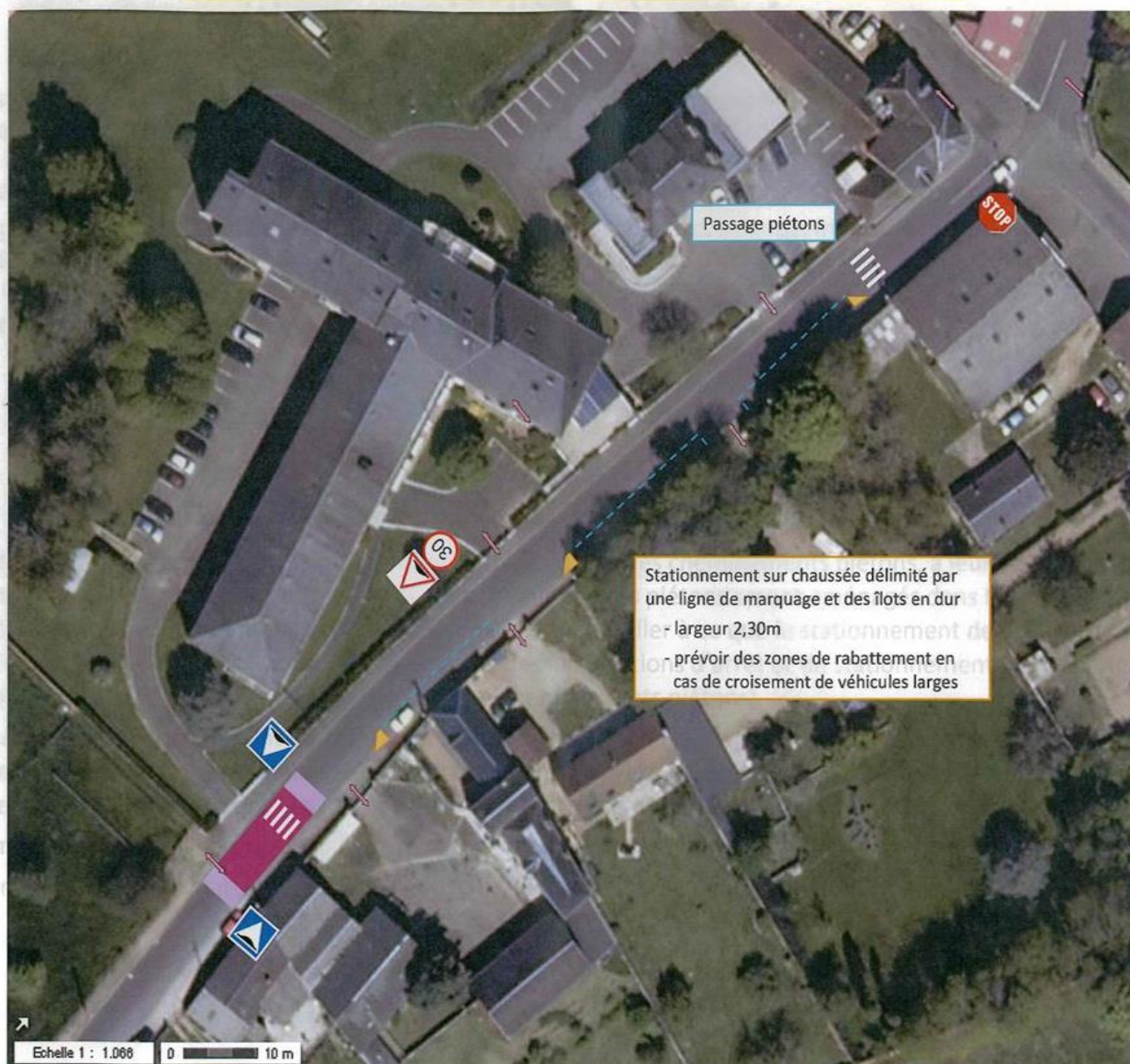
- 1) Aménagement de sécurité rue de la Ferté,
- 2) MAPA -VRD - Lotissement de 12 lots rue de la Friche/rue de la Maladrerie- Choix de l'entreprise,
- 3) Fonds de péréquation départemental 2015,
- 4) Fonds d'aide aux jeunes 2015,
- 5) Fonds de solidarité logement 2015,
- 6) Frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2014/2015,
- 7) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement,
- 8) Frais de scolarité école Sainte Marie,
- 9) Frais de fonctionnement restaurant scolaire année scolaire 2014/2015,
- 10) Participation au déficit cantine,
- 11) Restaurant scolaire - prix du repas année scolaire 2015/2016,
- 12) Admission en non valeurs,
- 13) Modification du tableau des emplois,
- 14) Bâtiments communaux - diagnostics d'accessibilité,
- 15) Droit de préemption urbain,
- 16) Questions diverses.

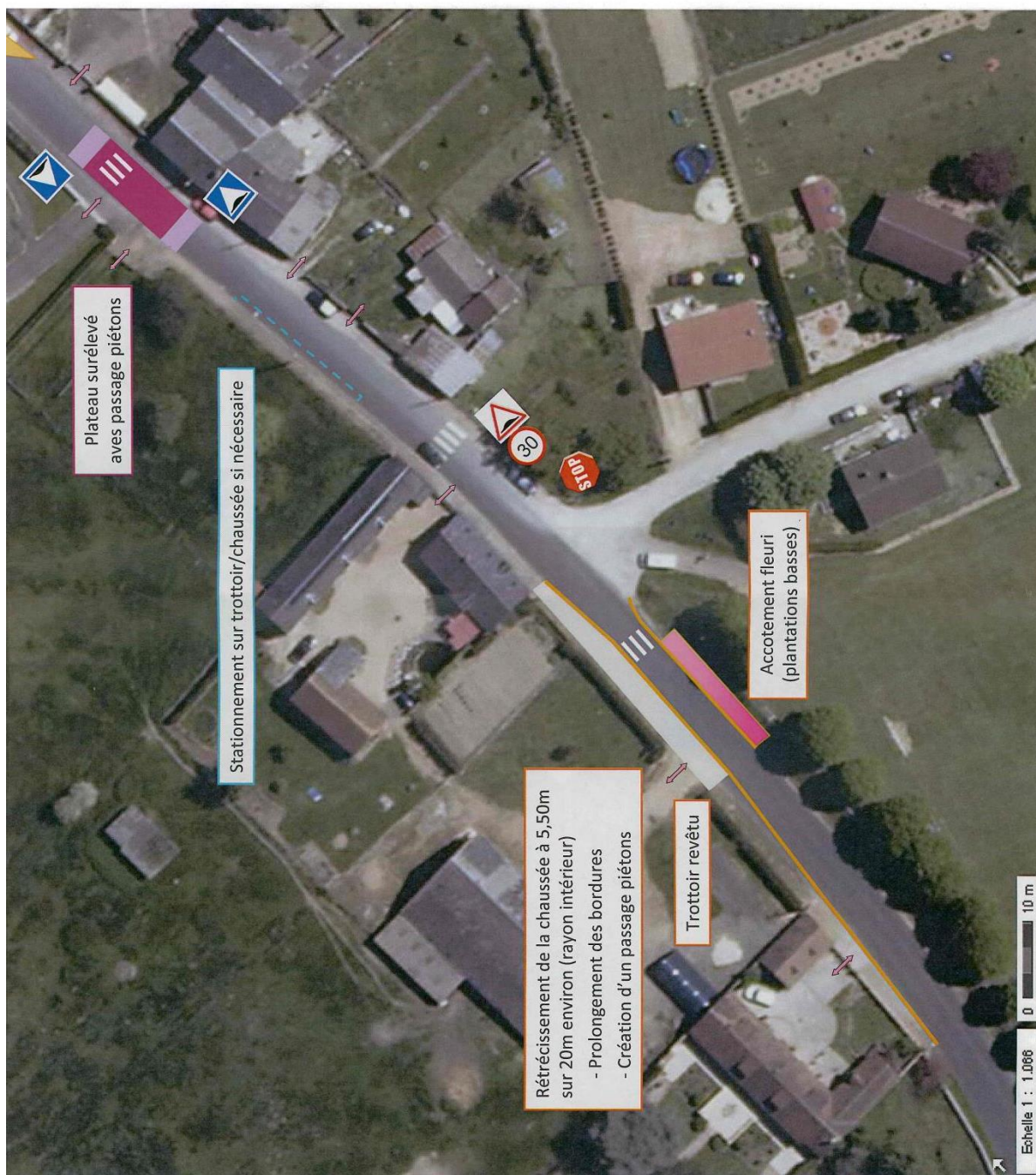
## AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DE LA FERTÉ

Il est envisagé de procéder à des aménagements sur la route de la Ferté afin de sécuriser les piétons et d'obliger les automobilistes à ralentir. Le trafic moyen journalier est de 1066 véhicules jour dont 5% de poids lourds.

Les services départementaux proposent un schéma général d'aménagement visant à définir les types d'aménagements pouvant être réalisés.

### Aménagement préconisé





Une estimation financière de ce projet est en cours. La commune pourrait être subventionnée sur ces travaux à hauteur de 30% HT dans le cadre du FDAIC.

**MAPA - VRD - LOTISSEMENT DE 12 LOTS**  
**Rue de la Friche / Rue de la Maladrerie**  
**CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le marché concerne les travaux de terrassement, voiries, réseaux, espaces verts en vue de l'aménagement d'un terrain en lotissement comportant 12 lots, rue de la Maladrerie, rue de la Friche.

Le choix de l'entreprise se fait en fonction des critères suivants :

Prix des prestations : 50%

Valeur technique de l'offre : 50%

	Prix initial	Prix final	Note prix	Note technique	Note finale
<b>EIFFAGE</b>	<b>331 076,02</b>	<b>309 817,20</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
POLVE	353 419,50	328 167,35	4,7	4	8,7
COLAS	365 591,53	355 974,03	4,26	4	8,26
MUSCI	385 331,60	381 959,00	3,84	4	7,84
SEGTRA	440 812,26	440 812,26	2,89	4	6,89

Selon le tableau ci-dessus et après en avoir délibéré, l'assemblée a retenu la société EIFFAGE au prix hors taxes de **309 076.02 euros**.

## FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut prétendre au fonds départemental de péréquation pour les acquisitions et les travaux supérieurs à 1 500 euros HT mandatés au cours de l'exercice 2015 et financés sur les crédits de la section d'investissement.

En 2014, ce fonds a abondé le budget communal à hauteur de 38 720 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite le fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2015.

## FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département est compétent pour gérer le fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2014 ce fonds a aidé 402 jeunes par des aides alimentaires, à la mobilité ou à la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer au fonds départemental d'aide aux jeunes à hauteur de **400euros pour l'année 2015**.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

## FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2015

Le fonds de solidarité logement a pour vocation d'aider les ménages en difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

La participation de la commune de BREZOLLES est de 3 euros par logements sociaux soit, pour 143 logements, 429 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de participer au fonds de solidarité logement à hauteur de **429 euros** pour l'année 2015.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Nombre d'enfants :	<b>218</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
Acquisition de petit matériel	3 815,91 €
Affranchissements et copies	385,54 €
Chauffage gaz	4 702,79 €
Eau - Assainissement	871,41 €
Electricité	5 821,45 €
Entretien de bâtiment	1 111,13 €
Entretien photocopieur	701,30 €
Fournitures scolaires	11 019,61 €
Frais de téléphone et internet	945,49 €
Location photocopieur et matériel informatique	13 043,81 €
Mobilier scolaire	0,00 €
Musique à l'école	472,50 €
Pharmacie	48,65 €
Produits d'entretien	1 645,40 €
Rémunération du personnel (y compris emplois aidés)	72 074,03 €
Spectacle de Noël + chocolats + tap	4 638,20 €
Transport piscine	1 416,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 713,88 €</b>
<b>Coût par élève :</b>	<b>562,91 €</b>

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2014/2015 faisant ressortir un coût financier par élève de **562.91 euros**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le bilan financier de l'école élémentaire et fixe la participation demandée aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année 2014/2015 à **562.91 euros par élève**.

Considérant le nombre d'enfants par communes ayant fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2014/2015, les participations suivantes seront demandées aux communes :

		Coût par élève	<b>562,91</b>	
<b>BREZOLLES</b>		<b>132</b>	<b>74 304,12</b>	<b>60,83%</b>
BEAUCHE		6	3 377,46	2,76%
BEROU LA MULOTIERE		9	5 066,19	4,15%
DAMPIERRE SUR AVRE		24	13 509,84	11,06%
FESSANVILLERS		16	9 006,56	7,37%
LA MANCELIERE		13	7 317,83	5,99%
LA SAUCELLE		1	562,91	0,46%
LAONS		1	562,91	0,46%
LES CHATELETS		2	1 125,82	0,92%
MONTIGNY SUR AVRE		1	562,91	0,46%
PRUDEMANCHE		1	562,91	0,46%
REVERCOURT		1	562,91	0,46%
RUEIL LA GADELIERE		2	1 125,82	0,92%
SAINT LUBIN DE CRAVANT		5	2 814,55	2,30%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DU PERCHE	LA CHAPELLE FORTIN	1	562,91	0,46%
	LA FERTE VIDAME	2	1 125,82	0,92%

**217      47847,35**

Un titre de recettes est établi pour chaque commune, cette participation allège ainsi les frais de scolarité pour la commune de BREZOLLES.

COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE	<b>122 151,47</b>
PARTICIPATION COMMUNES EXTERIEURES	<b>47 847,35</b>
PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT ECOLE Ste MARIE	<b>12 384,02</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>86 688,14</b>

## FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINTE MARIE

L'article L.442-5 du code de l'éducation (Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 et Loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005 art. 1 relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat) précise que : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. »

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2014/2015 faisant ressortir un coût financier par élève de **562.91 euros**,

Considérant que 22 enfants ont été scolarisés à l'école Sainte Marie en élémentaire durant l'année scolaire 2014/2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Marie pour un montant de (562.91 euros X 22 enfants) **12 384.02 euros**.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2014/2015

Nombre de repas :

**18 221**

DEPENSES	MONTANT
Alimentation	56 325,04 €
Acquisition de petit matériel	1 732,77 €
Assurances	1 379,21 €
Chauffage gaz	1 567,60 €
Eau - Assainissement	290,47 €
Electricité	1 940,48 €
Entretien de bâtiments	370,38 €
Entretien de matériel	1 302,01 €
Habillement	189,60 €
Impressions - Photocopies	458,20 €

Pharmacie	16,22 €
Produit d'entretien	548,47 €
Rémunération de personnel	49 492,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 612,68 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Vente tickets de cantine	68 771,60 €
<b>DEFICIT :</b>	<b>46 841,08 €</b>
DEFICIT PAR REPAS	2,57 €

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE  
PARTICIPATION AU DÉFICIT 2014/2015**

Selon le bilan financier (section de fonctionnement) du service de restauration scolaire, il apparaît un déficit de 46 841.08 euros.

18 221 repas ayant été distribués, il est constaté un déficit de **2.57 euros par repas**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander aux communes qui acceptent de participer au déficit la somme de 2.57 euros par repas pris par les enfants de leur commune.

COMMUNE	Nombre de repas	Montant de la participation
BEAUCHE	613	1 575,41 €
LES CHATELETS	262	673,34 €
DAMPIERRE-SUR-AVRE	2865	7 363,05 €
FESSANVILLIERS	1690	4 343,30 €
LAONS	172	442,04 €
LA MANCELIERE	1509	3 878,13 €
PRUDEMANCHE	135	346,95 €
REVERCOURT	133	341,81 €
SAINT LUBIN DE CRAVANT	636	1 634,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>8015</b>	<b>20 598,55 €</b>



## RESTAURANT SCOLAIRE PRIX DU REPAS ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que durant l'année scolaire 2014/2015, le prix du ticket de cantine pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire de Brezolles était, pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit, de 3.60 euros et de 5.60 euros, pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine.

Il convient de fixer le prix du repas pour l'année scolaire 2015/2016.

Considérant le bilan financier du service restauration scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (8 voix pour – 7 voix contre) de fixer le prix du repas durant l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

- Pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit, il sera de **3.70euros.**
- Pour les enfants des communes refusant de participer au déficit, il sera de **6euros.**

## ADMISSION EN NON VALEURS

Le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie, décide d'admettre en non-valeur **la somme de 41.20 euros sur le budget principal.**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de créer l'emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2015.**

## BATIMENTS COMMUNAUX DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITÉ

Trois diagnostics d'accessibilité handicapés ont été réalisés par la société APAVE dans 3 bâtiments communaux. Il en résulte que ces trois bâtiments nécessitent des aménagements parfois importants pour l'accessibilité aux handicapés.

- L'école élémentaire : 123 990 euros
- L'espace socioculturel : 12 065 euros
- Le grenier à sel : 13 460 euros

Des travaux sont programmés sur trois ans et des dérogations pour les travaux les plus coûteux vont être sollicitées.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

**AB 543 - 1 rue de Saint Rémy**  
**AB 424 - 12 rue du Bourg Viel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

### DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET ACTES BUDGÉTAIRES

Les délibérations, certains arrêtés et les budgets sont transmis à la préfecture pour un contrôle de légalité pour être exécutoires.

Aujourd'hui ces actes sont transmis par courrier et retournés par la Préfecture plus d'une semaine plus tard.

Il existe une possibilité de transmission dématérialisée et sécurisée qui permettrait aux actes d'être exécutoires quelques minutes après leur transmission.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer une convention de mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.

Une étude est en cours de réalisation pour choisir le prestataire de services.

### ESPACE SOCIOCULTUREL

La commune de BREZOLLES propose à la location aux particuliers et aux associations trois salles dans l'espace socioculturel. Considérant qu'il est nécessaire, de revoir le montant de la caution et d'instaurer une caution pour le ménage des différentes salles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le montant de **la caution à 500 euros** et fixe à l'unanimité le montant de **la caution « ménage » à 300 euros**. Ces nouvelles cautions sont appliquées à toutes les salles et entrent en vigueur à compter **du 01 octobre 2015**.

### BEAUDOUX Daniel

Est très satisfait de l'aménagement de la nouvelle place.

Informe l'assemblée que les travaux d'extension du réseau d'eau, route de Verneuil sont terminés.

### JOUANIGOT Jean-Luc

Souhaite connaître la réglementation en matière de pollution visuelle due à l'implantation de panneaux publicitaires. Une recherche en ce sens va être faite.

### FISSEAU Michel

Déplore la fermeture des services publics et des commerçants durant la semaine du 10 au 16 août.

### GALLET Béatrice

Remercie Mesdames BESNARD et GRINEISER pour leur aide durant la distribution de l'aide alimentaire.

COUTAND Françoise

Informe l'assemblée de la présence d'une exposition sur la grande guerre au grenier à sel à partir de lundi ainsi que l'organisation d'une conférence sur la résistance le 10 octobre prochain.

BERNARD Claude

Informe l'assemblée du succès rencontré par le forum des associations où environ 20 associations étaient représentées.

Le mini bull a été distribué dans les boîtes aux lettres la semaine dernière.

Le bulletin de fin d'année est en cours d'élaboration.

Souhaiterait que soit allouée chaque année une enveloppe financière pour l'aménagement d'espaces dédiés aux enfants sur la commune.

BARBIER Loïc

Remercie Monsieur GALLET pour son intervention dans le cadre des négociations pour l'acquisition de l'ancienne gendarmerie.

TIERCELIN Dominique

Déplore l'absence d'élus lors de la remise des prix de la course de vélo organisée par le VSB en juillet.

GUEZENNEC Jean-Claude

Regrette le manque d'entretien du nouveau cimetière.

PERBOST Frédérique

Signale un manque récurrent de sacs pour les déjections canines.

BESNARD Céline

Alerte l'assemblée sur la présence de voitures suspectes le soir près de l'étang et près du pont de Groslu.

GRINEISER Sophie

Informe l'assemblée du prochain ramassage des encombrants le mardi 06 octobre et signale que le matériel électrique et l'électroménager ne sera pas collecté.

Signale des voitures avec des conducteurs ayant des comportements dangereux aux abords de la maison des associations.

La séance est levée à 22h45.